

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
24/03/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 07

**Vente à Mickaël
Trabac d'une parcelle
de terrain de 2 ares 35
à prendre sur la
parcelle AE 186, rue
de la Fraternité :
modification de la
délibération n° 71 du
14 décembre 2021**

Le Maire expose au Conseil Municipal

- 1) qu'un projet de découpage parcellaire a été réalisé par le Cabinet Jérémy CANAL SARL sur la parcelle AE 186 à la suite d'une demande d'achat de Mickaël TRABAC ;
- 2) que la contenance à vendre à Mickaël TRABAC est de 2 ares 35 ;
- 3) que Territoire Habitat, disposant alors d'un bail emphytéotique, a fait estimer le coût de cette parcelle par les services d'évaluation domaniale, coût fixé à 3.760 € ;
- 4) que Mickaël TRABAC a payé les frais de géomètre (Cabinet Jérémy CANAL SARL) pour une somme de 1.071,60 € ;
- 5) qu'au terme de discussions intervenues, il est finalement convenu que Territoire Habitat vende, à la Commune, le terrain faisant l'objet du bail emphytéotique, qui sera donc résilié de plein droit, permettant ainsi à la Commune de vendre directement le terrain à Mickaël TRABAC au prix de 3.760 €.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** de fixer le prix de vente de 2 ares 35, à prendre sur la parcelle AE 186, à Mickaël TRABAC pour la somme de 3.760 € ;
- **RAPPELLE** que les frais de bornage et de Notaire sont à la charge de l'acheteur Mickaël TRABAC ;
- **DESIGNE** Maître TROUILLAT, Notaire à ROUGEGOUTTE, aux fins de rédiger les actes à intervenir ;

- 1) Acte de vente par Territoire Habitat de la parcelle 186, constatant la résiliation de plein droit du bail emphytéotique rue de la Fraternité à Rougegoutte, à titre gracieux ;
- 2) Acte de vente à Mickaël TRABAC.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

